

Délibération n°211217_22

Séance du Conseil d'administration du 17 décembre 2021

Nombre de membres composant le conseil (effectif statutaire) : 28

Nombre de membres en exercice : 28

Membres présents : 16

Membres représentés : 4

Quorum : 14

Majorité requise pour le vote : 14

Pour :

DÉCISION

AVIS

INFORMATION

Décision Budget Initial 2022

Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'approbation du budget initial 2022 de la fondation par son conseil des gestion le 12 décembre 2021.

Article 1 :

Le Conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- 323,45 ETPT sous plafond et 80,13 ETPT hors plafond
- 49 835 533 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 28 241 965 € en masse salariale
 - 7 734 871 € en fonctionnement et, interventions
 - 13 858 697 € en investissement
- 49 806 279 € de crédits de paiement
 - 28 241 965 € en masse salariale
 - 7 423 434 € en fonctionnement et, en intervention
 - 14 140 880 € en investissement
- 48 314 879 € de prévisions de recettes
- - 1 491 400 € de solde budgétaire



utbm

université de technologie
Belfort-Montbéliard

Article 2 :

Le Conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- - 1 725 544 € de variation de trésorerie
- + 702 775 € de résultat patrimonial
- + 1 905 596 € de capacité d'autofinancement
- - 1 491 400 € de variation de fonds de roulement

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale et des opérations pluriannuelles sont annexés à la présente délibération.

Le Conseil d'administration

DECIDE

D'approuver le budget initial 2022 figurant en annexe.

Abstention(s) : 2
Votants : 20
Blanc(s) ou nul(s) en cas de vote à bulletin secret : 0
Suffrages exprimés : 18
Pour : 17
Contre : 1

La présente délibération est adoptée.

Fait à Sevenans,

Le Directeur
Ghislain MONTAVON